

N°	Questions	Commentaires
1	Route de la Bretagne, pas de raccordement au tout à l'égout (Mme ...), le bout de la route de Montafiland non plus	Pour l'instant, la commune n'a pas repris le lotissement des Chevillonnes. La CCTVL pourra peut être réaliser une étude afin de faire les travaux lorsque le lotissement aura été repris par la municipalité
2	Gros trous devant chez Mme ... (rte de la Bretagne).	Les trous ont été bouchés en calcaire
3	Problème de piste cyclable, route de la Bretagne pas de piste cyclable, ni d'éclairage. Mr le Maire indique que la piste créée doit avoir une enrobée qui vient de Montafiland (collège, puis Montafiland jusqu'à la route de la Grolle à Chaingy). Le plan d'ensemble est prévu mais la réalisation n'est pas effectuée car la commune souhaite l'inclure dans 1 plan intercommunal. Des luminaires solaires devraient être installés. Mr Renault précise qu'il y a un projet d'aménagement du carrefour de Montafiland. Les emprises foncières sont déjà prises. L'idée est de faire un plateau surélevé.	L'aménagement du carrefour fera parti d'un prochain programme voirie avec un raccordement cyclable Saint-Ay/Chaingy ainsi que la piste cyclable raccordant le collège à Montafiland
4	Mr le Maire stipule que la commune de Chaingy souhaitait mettre la rue de la grolle en sens unique (Chaingy Saint-Ay) sans concertation de la commune de Saint-Ay. La commune de Saint-Ay s'y est opposée.	Après concertation, la voirie a été réalisée avec un double sens de circulation
5	La piste cyclable route de la Bretagne peut être praticable en remettant du calcaire et des balises solaires.	Le projet de la piste cyclable sera intégré au projet de la piste cyclable Saint-Ay/Chaingy
6	Mme ... indique qu'elle a 1 grille à côté de chez elle et demande à qui elle appartient ? Et est-ce qu'il est possible de la retirer ?	La grille a été retirée
7	Est-il possible de boucher les trous de la route ?	Ce point appartient au lotisseur
8	Mr ... demande où en est l'étude du trou devant chez lui. Mr Renault indique qu'un riverain a demandé que le trou soit rebouché, de ce fait, les études qui devaient être faites non pas pu avoir lieu. La Départementale est gérée par le Conseil Départemental.	Ce point est en cours de réalisation avec le conseil Départemental
9	Il est demandé l'installation de grilles ou de barrières autour du trou afin de limiter les incidents.	Le nécessaire a été fait
10	Des habitants indiquent qu'il y a des voitures qui roulent très vite et qui ne respectent pas la ligne blanche. Mr le Maire précise que depuis 3 mois les gendarmes étaient mobilisés pour les JO mais il va se rapprocher des gendarmes afin qu'ils fassent des contrôles.	Les gendarmes doivent réaliser des contrôles réguliers sur la Départementale D2152
11	Mr le Maire a participé à un interview à Ouest France, 1 tribunal a condamné un département à retirer 1 ralentisseur. Il y a 400 milles ralentisseurs en France. Quand il y a plus de 3000 véhicules, il ne doit pas y avoir de ralentisseur.	La réglementation concernant les ralentisseurs est en cours de réalisation au niveau National. La commune appliquera les règles d'usages
12	Mr le Maire annonce la création de la commission Sécurité Routière au sein de la commune et qu'il fait partie du bureau de la sécurité routière au niveau du gouvernement.	La commission sécurité a été créée et une réunion a déjà eu lieu, la 2ème est planifiée avant l'été 2025
13	Le ralentisseur du carrefour de la ZA des Varigoins est trop élevé.	Le ralentisseur sera atténué dans le programme voirie 2025 ainsi que la réfection de la voirie
14	Le nouveau lotissement les Chevillonnes n'est pas raccordé à la fibre, la connection au serveur n'a pas été faite.	Ce point relève du lotisseur
15	Mme ... précise qu'il y a un camion qui a coupé un fil téléphonique à côté de chez elle et que le câble de la fibre pend.	Ce problème technique ne relève pas de la municipalité.

N°	Questions	Commentaires
16	Route de Montafiland, il manque un éclairage au niveau du 30	Un devis a été demandé
17	Le trou d'orage, il y a un existant. Mr Renault stipule qu'il faudrait faire un nouveau bassin d'orage vers le début de la route de Montafiland. Mr le Maire indique qu'il y a des discussions qui sont en cours afin de pouvoir avoir un nouveau bassin. Un autre bassin va être réalisé derrière 2 habitations qui sont situées sur la Départementale.	Il n'est pas prévu de nouveau bassin d'orage. La municipalité est propriétaire de la parcelle du futur bassin
18	Mr ... la météo annonce de fortes pluies, Mr Renault indique que le sol est drainant mais le Département n'a pas fait de travaux pour éviter que l'eau ne rentre chez les gens.	La commune est en discussion auprès du Département pour la réalisation de futurs fossés drainants ; afin de récupérer les eaux de la Départementale au niveau de la Herse/Montafiland.
19	Au bout de la route de Montafiland, le Département devrait agrandir l'évacuation de l'eau de pluie afin que la maison du bout ne soit plus inondée.	Le projet est en réflexion au sein de la commune, en lien avec la CCTVL et le Département. De nouvelles études hydrauliques ont été effectuées récemment ainsi qu'une réservation sur des emplacements réservés au PLUIHD pour effectuer les rejets en Loire.
20	Dans la route de Montafiland, là où une maison a été construite, il y a un affaissement.	Ce point n'a pas traité par manque d'information.
21	Faire ressortir le plan du lotissement les Chevillonnes car il n'y a que 3 places de parking. Chaque maison a 2 places +place dans le garage.	L'aménagement du lotissement a été conçu par l'aménageur avec une réglementation et une implantation bien déterminée pour toutes les constructions (maison/garage/place parking),
22	Qui a en charge l'entretien de la voie ferrée car il y a des ronces qui dépassent du grillage ? La commune n'a pas le droit d'intervenir au niveau de la voie ferrée.	La SNCF a nettoyé sur la partie SNCF. La commune a effectué le nettoyage de la partie lui revenant.
23	Lot les Chevillonnes le panneau sens interdit n'est pas visible, des voitures viennent en contre sens.	L'aménageur a prévu la signalisation ainsi. La commune n'a pas la gestion de la signalisation du lotissement.